

**Note d'information
du Centre d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

n° 29



15 septembre 1975

ACCÈS A L'EMPLOI DES ÉTUDIANTS A LA SORTIE DES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

D'après l'enquête réalisée auprès de la promotion sortie en 1972

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications doit déterminer les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes en fonction du niveau et du type des enseignements qu'ils ont fréquentés (1).

Cette mission a conduit le CEREQ à organiser différentes enquêtes à l'issue de la plupart des filières d'enseignement (2). Mais une attention particulière a été apportée à l'étude de l'insertion professionnelle des jeunes gens et des jeunes filles qui ont suivi des formations récemment créées ou en cours de développement.

Ainsi l'accès à l'emploi des étudiants des Instituts Universitaires de Technologie, dont les effectifs sont passés de 2.000 en 1967 à 42.000 en 1975 (3), est régulièrement observé en étroite collaboration avec les Directeurs de ces établissements suivant une procédure définie conjointement et qui permet :

- localement, de connaître immédiatement avant la rentrée suivante la situation de la dernière promotion sortie ;
- au niveau national, de procéder aux synthèses et comparaisons utiles, dans l'espace et dans le temps.

L'enquête auprès de la promotion sortie en 1972 a permis d'expérimenter la méthode et de mettre au point un schéma d'enquête annuelle (4). Cette interrogation a d'ores et déjà été reconduite auprès des promotions sorties en 1973 et en 1974. Elle rend possible la connaissance des premiers emplois offerts d'année en année aux étudiants des IUT et de dégager les grandes tendances de l'utilisation de cette nouvelles forme de qualification par les employeurs.

La présente note donne un résumé des principaux résultats (5) de l'enquête expérimentale.

(1) Arrêté du Ministre de l'Éducation nationale en date du 11 mars 1971, J.O. du 25 mars 1971, page 2826.

(2) « Le passage de la formation à l'emploi » - Note d'information CEREQ n° 16 - Juillet 1973.

(3) 1.678 en 1966-67, 11.927 en 1968-69, 24.380 en 1970-71, 35.422 en 1972-73, 41.681 en 1974-75.

(4) Circulaire ministérielle du 20 février 1973.

(5) Les résultats complets ont été publiés dans « Accès à l'emploi des anciens étudiants des IUT » - Document de travail n° 24 CEREQ - Mars 1975. Une analyse historique de la situation professionnelle des promotions sorties des IUT avant 1974 sera publiée prochainement par la Documentation Française dans la Collection des « Dossiers du CEREQ ».

I. — SIGNIFICATION ET PORTÉE DES ENQUÊTES IUT

Les enquêtes IUT s'inscrivent dans un dispositif d'ensemble destiné à mieux appréhender les conditions de fonctionnement du marché du travail des jeunes. Elles s'appuient pour cela sur un dispositif décentralisé qui permet des utilisations différenciées aux niveaux régional et national :

Pour les régions,

- une information rapide permettant aux responsables d'IUT et de département d'études de dresser un premier bilan de l'insertion des jeunes sortis l'année précédente ;
- une base d'interrogation pour des enquêtes plus approfondies.

Au niveau national,

- une connaissance des modalités d'insertion de ce type de formation de niveau III ainsi que la comparaison éventuelle avec les autres formations de même niveau (6) ;
- une base d'interrogation pour des investigations futures en vue de suivre les déroulements de carrière ;
- une source d'information pour des recherches sur l'influence de la conjoncture sur l'insertion et les poursuites d'études à la suite de formations à finalité professionnelle.

L'approche régionale et nationale s'enrichissant mutuellement, des études monographiques seront effectuées dès cette année en collaboration avec les IUT (7).

II. — MODALITÉS D'ENQUÊTE

Les deux objectifs (information au niveau de chaque IUT, synthèses et comparaisons interrégionales) liés à la nécessité de recueillir et de traiter les données dans des délais suffisamment courts ont conduit à effectuer une enquête exhaustive, par voie postale, six mois après la sortie de l'IUT.

Le caractère exhaustif de l'enquête donne la possibilité à chaque IUT de traiter les informations qu'il aura recueillies. Il est également dû à la structure particulière de la population interrogée et à l'intérêt de présenter les résultats par département d'études, structure de base de l'enseignement dispensé en IUT (8).

Seule une enquête postale peut permettre, par ailleurs, d'interroger l'ensemble d'une promotion. Le handicap présenté habituellement dans ce type d'enquête par le fort taux de non-réponses, semble ne pas devoir intervenir ici. Le taux de réponse de 60 % enregistré lors de l'enquête expérimentale (9) semble devoir être largement dépassé lorsque l'ensemble des IUT effectuera les deux rappels nécessaires. Ainsi, certains IUT ont, année après année, un taux de réponse supérieur à 80 %, voire égal à 90 %.

(6) Brevets de techniciens supérieurs en particulier.

(7) Etude du devenir des étudiants abandonnant en cours de formation, étude transversale sur plusieurs promotions d'anciens élèves, réinterrogation d'une promotion.

(8) Une promotion sortante est inférieure à 15.000 élèves, pour 15 départements d'étude et 60 établissements (même si peu d'entre eux recouvrent l'ensemble des départements d'étude).

(9) Plus de 5.700 réponses sur 9.000 étudiants interrogés.

L'interrogation des étudiants a été effectuée six mois après leur sortie d'IUT, afin de tenir compte :

- *de la période de recherche d'emploi* : un certain nombre d'étudiants ne commençant effectivement à rechercher un emploi qu'après la période de vacances universitaires, au mois de septembre ;
- *de la période des inscriptions scolaires ou universitaires* pour les étudiants poursuivant des études au mois d'octobre ;
- *du surcroît de travail qui incombe aux IUT au moment de la rentrée et qui doit être résorbé* (octobre à décembre).

L'enquête ne pouvait donc s'effectuer moins de six mois après la sortie de l'IUT.

L'objectif assigné à cette enquête était de recueillir des informations sur l'accès à l'emploi : une période plus longue, si elle permettait d'observer un plus grand nombre de situations de travail, risquait fort de ne plus seulement prendre en compte les premiers emplois mais également des seconds emplois... La période de six mois est d'autant plus importante qu'elle ne demeure pas la seule observation mais simplement un moment privilégié. Une forte proportion d'étudiants au service militaire au moment de l'enquête, l'importance des changements d'emploi dans les premières années de vie professionnelle, nécessitent un suivi des promotions, donc leur réinterrogation au moins dix-huit mois après leur sortie d'IUT, dont le but serait alors bien plus d'étudier des carrières que d'apporter des informations sur la situation des diplômés de niveau III.

L'enquête a été réalisée auprès de plus de 9.000 étudiants, soit plus de 70 % de la promotion concernée.

Cette population a pu être comparée à l'ensemble de la promotion pour un certain nombre de critères : sexe, année de naissance et catégorie socio-professionnelle du chef de famille. Globalement, il est apparu que les deux populations présentaient des caractéristiques non identiques, mais très voisines. Les données recueillies ont donc été pondérées par département d'études, sexe et zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT). Les résultats provenant de la zone Est, non significatifs, n'ont toutefois pu être retenus (10). Cependant, les monographies et documents relatifs à des promotions voisines montrent que cette limite du champ de l'enquête n'infirme pas les tendances générales mises en évidence.

III. — SITUATION DES JEUNES SIX MOIS APRÈS LA SORTIE DE L'IUT

Six mois après leur sortie de l'IUT, les hommes se répartissent selon trois groupes sensiblement égaux : un tiers travaille au moment de l'enquête, un tiers effectue le service militaire, un tiers poursuit des études. Plus précisément, les situations sont plus complexes, puisqu'une proportion non négligeable des hommes poursuit des études tout en travaillant (10 % d'entre eux).

Cette répartition est sensiblement identique selon les régions (ZEAT). Les disparités les plus importantes concernent les proportions d'hommes actifs dans les régions parisienne et du Centre-Est et les proportions de jeunes gens sous les drapeaux dans le Nord et la région méditerranéenne.

(10) Ils le sont pour la promotion sortie en 1973.

Tableau n° 1
 Situation des jeunes six mois après la sortie de l'IUT

HOMMES

Situations ZEAT	Actifs au moment de l'enquête	(Dont études parallèles)	Etudes à temps plein	Service militaire	Demande d'emploi non satisfaite	Autres situations	TOTAL
Nord	34	(13)	18	47	1	—	100 (567)
Centre-Est	42	(10)	26	30	2	—	100 (1 154)
Méditerranée	35	(9)	16	47	2	—	100 (928)
Sud-Ouest	36	(10)	23	38	3	—	100 (1 091)
Ouest	35	(7)	19	44	2	—	100 (1 359)
Bassin parisien ...	37	(9)	25	37	1	—	100 (1 563)
Région parisienne .	47	(14)	17	36	—	—	100 (712)
Total des régions .	38	(10)	21	39	2	—	100 (7 374)

Remarque : « Les autres situations » évoquées par les jeunes ont été négligées, car toujours inférieures à 0,5 %.

La situation est différente pour les femmes, du fait même de l'absence de l'obligation du service militaire. Ainsi, environ deux tiers des femmes travaillent au moment de l'enquête, près d'un tiers poursuit des études et près de 10 % sont sans travail. Les variations entre régions (ZEAT) sont faibles.

Par rapport aux hommes : la proportion de femmes sans travail au moment de l'enquête parce qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi est trois fois plus importante ; la proportion de femmes poursuivant des études tout en travaillant est également beaucoup plus importante.

Tableau n° 2

Situation des étudiants six mois après la sortie de l'IUT

FEMMES

Situations ZEAT	Actifs au moment de l'enquête	(Dont études parallèles)	Etudes à temps plein	Demande d'emploi non satisfaite	Autres situations	TOTAL
Nord	85	(11)	10	4	1	100 (118)
Centre-Est	66	(9)	33	1	—	100 (245)
Méditerranée	68	(14)	15	10	7	100 (325)
Sud-Ouest	66	(14)	21	10	3	100 (392)
Ouest	71	(16)	18	6	5	100 (385)
Bassin parisien ..	72	(15)	21	5	2	100 (632)
Région parisienne .	73	(26)	20	4	3	100 (201)
Total des régions .	70	(15)	20	6	4	100 (2 298)

Remarque : La colonne « autres situations » est constituée de femmes n'exerçant pas d'activité professionnelle, mais ne déclarant pas être à la recherche d'un emploi. Ce sont des raisons familiales qui sont le plus souvent évoquées.

IV. — LES EMPLOIS OCCUPÉS

La population masculine active au moment de l'enquête occupe, dans sa majorité, quatre grandes catégories d'emplois, ce sont les emplois :

— de techniciens et d'agents techniques des essais et contrôles ..	21 %
— de l'enseignement (11)	12 %
— de l'informatique	11 %
— de dessinateur	9 %
Total	53 %

Près des trois quarts des femmes actives au moment de l'enquête occupent des emplois :

— de techniciennes et d'agents techniques des laboratoires	24 %
— de l'informatique	13 %
— administratifs	12 %
— de l'enseignement (11)	12 %
— de comptabilité	12 %
Total	73 %

A. — IL EXISTE UNE CERTAINE SPÉCIFICITÉ DES EMPLOIS PAR DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ET PAR SEXE

Ainsi, la majorité des hommes actifs, issus des départements :

— **génie civil**, ont un emploi d'encadrement de la production (conducteur de travaux et chef de chantier) ou de dessinateur industriel (respectivement 40 % et 26 %) ;

— **génie mécanique** ont des emplois de dessinateur industriel (24 %), d'enseignant (23 %) ou de technicien des essais et contrôle (21 %).

Pour ces deux départements, il n'est pas possible de considérer les emplois occupés par les femmes, celles-ci étant en nombre trop restreint.

Par contre, pour les départements :

— **biologie appliquée**, 62 % des hommes et 95 % des femmes (12) sont des techniciens et agents techniques des laboratoires ;

— **génie électrique**, 59 % des hommes et 67 % des femmes ont un emploi de technicien et d'agent technique des essais et contrôle ;

— **mesures physiques**, 45 % des hommes ont un emploi de technicien ou d'agent technique des essais et contrôle. Seulement 30 % d'entre eux sont techniciens ou agents techniques de laboratoire, contre 75 % des femmes issues du même département d'études ;

— **ACPE** (13), 40 % des hommes ont des emplois de comptable, et moins de 30 % des femmes. Par contre, celles-ci sont deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois administratifs (26 % contre 13 %). Enfin, 15 % des hommes ou des femmes sont enseignants (10) ;

(11) Dont une très forte proportion de maîtres auxiliaires, maîtres d'internat ou d'externat.

(12) Il s'agit, toujours, des hommes et des femmes ayant exercé un emploi.

(13) Administration des Collectivités Publiques et des Entreprises (ACPE)

Tableau n° 3

Enquête IUT 1972 — Emplois par départements d'études (en %)

€ = moins de 1 %.
[] = effectifs peu importants.

Nomenclature des emplois : INSEE-Min. du travail, 1970	20 à 22	24		25	26	27	28	60-61			62	70		71-72	73-74	83	80 à 82	TOTAL EMPLOI	
	Emplois	Ingénieurs	Techn., AT essais contrôlés	Techn., A.T. laboratoires	Techn., A.T. org. du travail	Techn., A.T. gestion production	Agents de maîtrise	Dessinateurs	Emplois administratifs	Emplois de comptable	Gestion et formation du personnel	Informatique	Emplois de la gestion comm.	Emplois de la vente	Empl. des banques et assurances	Agents de publ. rel. publiques	Documentation et information		Enseignants
Départements I.U.T.																			
HOMMES																			
Génie civil		10		2	7	41	27	3	1		€	€	2					7	100
Génie mécanique	€	21	€	8	10	5	24	1	2	€	1	€	3		€	€		24	100
Génie électrique	€	59	2	2	3	5	6	2	€		3	€	2					16	100
Biologie appliquée		3	62	5				14										16	100
Mesures physiques	1	46	33			1	1	1			1		1					15	100
Chimie		17	68		2	5		4										4	100
A.C.P.E.			1	1	2	2		13	39	3	3	1	4	15				16	100
Informatique	€							€	1	1	95		€	€	1			2	100
Techniques de commercialisation					2	€		10	3	1			12	40	12			13	100
Carrières de l'information			3						5						39	42		11	100
Carrières sociales			4						40	26								30	100
TOTAL HOMMES	€	21	5	2	4	6	8	5	8	1	12	2	6	4	1	1	14	100	
FEMMES																			
Génie civil		[14]			[14]	[14]	[29]											[29]	[100]
Génie mécanique					[33]		[50]											[17]	[100]
Génie électrique	3	67			7	7							3					10	100
Biologie appliquée			95					7								1		4	100
Mesures physiques		4	74		4													11	100
Chimie		4	88						1		2	4	2	1				6	100
A.C.P.E.			4		1			25	29	4	2	4	2	14	€			14	100
Informatique								1	€	1	97	€	2		€			1	100
Techniques de commercialisation			1		2			11	6			15	20	9	2	2		32	100
Carrières de l'information			1					10				2	4	3	6	63		11	100
Carrières sociales								21	11	5				5				58	100
TOTAL FEMMES	€	2	25	—	1	€	€	12	11	2	15	4	3	6	1	6	12	100	

— **informatique**, 95 % des hommes ou des femmes ont un emploi de l'informatique, principalement de programmeurs (57 % des hommes et 66 % des femmes) ou d'analystes (27 % des hommes et 20 % des femmes) ;

— **techniques de commercialisation**, 40 % des hommes ont un emploi de la vente, et moins de 20 % des femmes. Par contre, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois d'enseignants (30 % et 13 %) ;

— **carrières de l'information**, 40 % des hommes et 60 % des femmes ont des emplois de documentation et d'information. Mais seulement 6 % des femmes occupent des emplois d'agent de publicité ou d'étude de la clientèle (contre 40 % des hommes) ;

— **carrières sociales**. Une forte proportion d'hommes et de femmes sont enseignants (respectivement 30 % et 58 %). 40 % des hommes sont comptables et 11 % des femmes, celles-ci occupent des emplois administratifs en proportion élevée (21 %).

Les informations plus détaillées sont données dans le tableau n° 3, p. 7, qui récapitule la distribution des emplois pour chaque département d'études et sexe.

B. — POUR LES CATÉGORIES D'EMPLOI RECRUTANT DES HOMMES ET DES FEMMES, A CARACTÉRISTIQUES D'ÂGE ET DE FORMATION ÉQUIVALENTES, DES DIFFÉRENCES DANS LES NIVEAUX D'EMBAUCHE SONT PERCEPTIBLES.

Que ce soit pour les emplois des banques, de l'administration ou de l'informatique : la représentation des hommes au niveau des emplois les plus qualifiés est plus forte que celle des femmes :

EMPLOIS	HOMMES %	FEMMES %
Informatique :		
Analyste	27	20
Programmeur	57	70
Comptabilité :		
Comptable	59	53
Aide-comptable	14	29
Personnel qualifié des services comptables	14	10
Banque :		
Attaché de direction	50	30
Cadre stagiaire		
Employé qualifié	21	29

C. — TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ EMPLOIENT DES ANCIENS ÉLÈVES DES IUT. CEPENDANT, CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ CONSTITUENT UN DÉBOUCHÉ PLUS IMPORTANT POUR CERTAINS DÉPARTEMENTS D'ÉTUDE.

Pour les hommes, les secteurs :

— **de la métallurgie et de la mécanique** emploient 45 % des étudiants issus du département génie mécanique (et 15 % de l'ensemble des départements d'études) ;

— **de la construction électrique** emploient 41 % des étudiants issus du génie électrique (13 % de l'ensemble des départements d'études) ;

— **du bâtiment et des travaux publics** emploient 79 % des étudiants issus du génie civil (11 % de l'ensemble des étudiants) ;

— **des services** (banques, commerces, administrations) emploient 43 % de l'ensemble des étudiants, mais surtout 83 % des étudiants de carrières de l'information et carrières sociales, près de 70 % des étudiants du département informatique, et plus de 65 % des étudiants d'ACPE et de techniques de commercialisation.

Pour les femmes, c'est le secteur des services qui emploie trois quarts d'entre elles et constitue le débouché principal des « départements tertiaires » : ACPE, Informatique, Techniques de commercialisation, Carrières de l'Information et Carrières sociales.

V. — MODALITÉS D'INSERTION

Deux indicateurs peuvent caractériser les modalités d'insertion des étudiants des IUT :

1. — le temps de recherche d'emploi, étudié à partir de trois variables, département d'études, région d'origine (IUT) et sexe, il a été calculé un temps de recherche moyen qui est de 2,2 mois pour les étudiants et de 2,7 mois pour les étudiantes.

Des disparités s'observent selon les départements d'études et les régions d'origine.

Ainsi, la durée de recherche est particulièrement importante pour les hommes issus de carrières sociales (3,2 mois) et les femmes issues de mesures physiques (3,7 mois). La durée de recherche la plus brève s'observe chez les hommes issus de techniques de commercialisation (1,8 mois) et les femmes issues de biologie appliquée (2,1 mois).

Pour les hommes comme pour les femmes, les régions (ZEAT) pour lesquelles la durée de recherche est la plus longue sont : le Sud-Ouest et la Méditerranée, la durée de recherche la moins longue : la région parisienne.

2. — les migrations, étudiées par région (ZEAT), par sexe et département d'études, permettent de constater que la majeure partie de celles-ci s'effectue du Sud-Ouest et de l'Ouest en direction du Bassin parisien et de la région parisienne.

Ainsi, à titre d'exemple, dans la région parisienne :

— sur 100 femmes au travail, 38 seulement sont originaires de la région, et plus de 25 de l'Ouest et du Sud-Ouest ;

— sur 100 hommes au travail, 48 sont originaires de la région et plus de 21 de l'Ouest et du Sud-Ouest.

L'étude des migrations par département d'études permet de préciser ces résultats : ce sont les étudiants (hommes et femmes) des départements informatique et carrières de l'information qui sont les plus nombreux à émigrer vers Paris, à l'inverse, les étudiants des départements techniques de commercialisation et ACPE étant les moins nombreux.

VI. — LA POURSUITE D'ÉTUDES APRÈS L'IUT

Si l'on se réfère à l'étude la plus ancienne disponible sur les IUT (14) ou à l'étude de la promotion 1967-1969 (15), on ne peut que souligner la persistance d'un taux de poursuite d'études global (études à temps plein et études parallèles à l'exercice d'un emploi) relativement important, puisqu'il affecte plus de 30 % de chaque promotion.

Pour la promotion 1970-1972, un certain nombre de facteurs semblent déterminer ce taux de poursuite d'études :

• **La catégorie socio-professionnelle du chef de famille** a une influence sur la poursuite d'études.

1. — Celle-ci est plus fréquente chez les étudiants et les étudiantes issus des catégories sociales considérées comme les plus favorisées. Ainsi, sur 100 étudiants (ou étudiantes) dont le père est :

- cadre administratif supérieur, 41 poursuivent des études (36 étudiantes),
- ouvrier qualifié, 26 poursuivent des études (24 étudiantes).

2. — Par contre, la poursuite d'études parallèle à l'exercice d'une activité professionnelle n'est pas le fait d'une catégorie sociale particulière. Par exemple, sur 100 étudiants dont le père est :

- membre d'une profession libérale, 11 poursuivent des études (18 étudiantes),
- ouvrier qualifié, 11 poursuivent des études (14 étudiantes).

• **L'âge des étudiants** a un effet direct sur les modalités de poursuite d'études : la poursuite d'études avec un emploi est d'autant plus fréquente que les étudiants sont plus âgés et inversement, la poursuite d'études à temps plein est d'autant plus fréquente que les étudiants sont jeunes. Ces remarques sont également valables pour les étudiantes.

• **Il existe de grandes disparités dans la poursuite d'études selon le département d'études d'origine :**

Les étudiants et étudiantes issus des départements biologie appliquée, ACPE, carrières de l'information, poursuivent le plus d'études (38 à 50 % d'entre eux). Ceux issus des départements génie mécanique, mesures physiques et informatique en poursuivent le moins (de 14 à 30 % d'entre eux).

L'examen du niveau et de la spécialité des études entreprises après l'IUT n'ayant pu être effectué qu'auprès d'un nombre relativement restreint d'individus n'a qu'une valeur indicative :

— les études entreprises le sont pour 60 % à l'Université, dont près de la moitié en première année de second cycle, 12 % dans diverses écoles d'ingénieurs, 12 % au Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM). Les 16 % restants se dispersent dans une grande diversité d'établissements, en particulier pour des cours de perfectionnement bancaire ou de commerce.

Enfin, quatre séries de disciplines regroupent la moitié des étudiants (étudiantes). Ce sont :

- les études juridiques ou économiques (22 %) ;
- les études de comptabilité ou financières (10 %) ;
- les études de lettres et sciences humaines (8 %) ;
- les études d'informatique (8 %).

(14) Ministère de l'Éducation nationale SCSS document n° 3760. Avril 1970.

CONCLUSION

L'enquête sur la promotion 1970-1972, bien qu'ayant pour objectif principal l'expérimentation du processus d'enquête annuel, a donc également permis, au travers de ces résultats, de confirmer les principales caractéristiques de la situation des étudiants à la sortie des IUT, telles qu'elles avaient été étudiées précédemment par le CEREQ (15).

Cette enquête, d'ores et déjà reconduite auprès des promotions sorties en 1973 et 1974, devrait permettre de mieux cerner l'influence de la conjoncture économique sur les modalités d'insertion : temps de recherche d'emploi, mobilités, types d'emplois occupés ainsi que les poursuites d'études et les rémunérations (16).

Dans la mise en place du dispositif d'enquête, la collaboration avec MM. les Directeurs d'IUT, tant sur le plan de la réalisation pratique de l'enquête expérimentale que dans les suggestions apportées, a été des plus précieuses : afin que la connaissance de l'accès à l'emploi des étudiants des IUT soit la plus concrète et la plus riche possible, il est à souhaiter que cette collaboration se poursuive.

DISPONIBILITÉ DES RESULTATS : PUBLICATIONS

Les publications du CEREQ revêtent des formes différentes suivant leur finalité :

- les « dossiers » mettent à la disposition du public le compte rendu des études et recherches réalisées par le Centre ;
- la « bibliothèque du CEREQ » publie :
 - le résultat de recherches conduites en commun avec d'autres instituts, sous contrats ou conventions,
 - des travaux qui, sans être réalisés par le Centre, apportent dans le domaine des qualifications et de la formation professionnelle qui est le sien, une contribution scientifique jugée particulièrement intéressante,
 - ainsi que des ouvrages exposant les méthodologies mises au point au CEREQ pour la poursuite de ses travaux.

Ces deux publications sont en vente à la « Documentation Française » (29-31, quai Voltaire, 75340 PARIS CEDEX 07) :

- les « notes d'information » rendent compte sous une forme synthétique de la démarche et des études entreprises par le Centre **et sont diffusées directement par ses services ;**
- les « documents de travail » correspondent à une étape intermédiaire dans la réalisation d'une étude et, de ce fait, **ne font l'objet que d'une diffusion restreinte, ils peuvent être consultés au Centre documentaire du CEREQ, auprès des délégations régionales de l'ONISEP, les Centres de recherche et de documentation pédagogiques, les Directions régionales du travail et de la main-d'œuvre.**

(15) « L'accès à la vie professionnelle à la sortie des IUT », Dossier du CEREQ n° 7, édit. Documentation française, juin 1973.

(16) Les résultats de l'enquête menée auprès de la promotion sortie en 1973 doivent être consignés dans un « document » actuellement sous presse. Un « Dossier du CEREQ », actuellement en préparation, doit par ailleurs faire une analyse historique des études menées auprès des étudiants sortis avant 1974 des IUT.

■
Librairies-Imprimeries Réunies
7, rue Saint-Benoit, 75006 PARIS
260-24-75 - 260-72-03
■